

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Crafco Mastic, Polypatch and Matrix Products</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Aucune.
<b>Usage recommandé</b>	Pavement Patching and Repair
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Fabricant:</b>	Crafco, Inc.
<b>Adresse:</b>	6165 West Detroit St. Chandler, AZ 85226 États-Unis
<b>Nom contact:</b>	Jim Chehovits
<b>No. de téléphone:</b>	602-276-0406
<b>Courriel:</b>	jim.chehovits@crafco.com
<b>CHEMTREC :</b>	800-424-9300 (North America) + 1-703-527-3887 (International)
<b>Fournisseur</b>	Non disponible.

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.
<b>Dangers pour la santé</b>	Non classé.
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.

\*Les risques non précisés ici sont de type « Non classé », « Sans objet » ou « Classification impossible ».

### Éléments d'étiquetage

<b>Symbole de danger</b>	Aucune.
<b>Mention d'avertissement</b>	Sans objet.
<b>Mention de danger</b>	Sans objet.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Sans objet.
<b>Intervention</b>	Sans objet.
<b>Stockage</b>	Sans objet.
<b>Élimination</b>	Sans objet.
<b>Autres dangers</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucune.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités		64742-52-5	0 - 75
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ		14808-60-7	0 - 75
Bitume		8052-42-4	10 - 40
Carbonate de calcium		471-34-1	0 - 10
Autres composant sous les niveaux à déclarer			26.06

## 4. Premiers soins

### Inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent. Consulter un médecin en cas de besoin.

### Contact avec la peau

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées. Nettoyer en profondeur (ou jeter) les vêtements et les chaussures avant réutilisation.

### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. S'il y a présence de lentille cornéennes, NE PAS retarder l'irrigation ou tenter de retirer les lentilles. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

### Ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Non disponible.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

En cas d'ingestion, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant. Certaines conditions préexistantes peuvent rendre les travailleurs particulièrement sensibles aux effets de ce produit chimique : asthme, allergies, diminution de la fonction pulmonaire.

### Informations générales

En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Jeter les chaussures ou les articles vestimentaires qui ne peuvent pas être décontaminés.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). L'ajout d'eau ou de mousse sur le feu peut provoquer la formation de mousse.

### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, car il pourrait disperser et propager le feu.

### Dangers spécifiques du produit dangereux

L'incendie peut générer des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles n'offrent qu'une protection limitée.

### Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. TOUJOURS rester à distance des réservoirs engloutis par les flammes. Combattre l'incendie depuis une distance maximale ou utiliser des supports à tuyaux autonomes ou des canons à eau. En cas d'incendie, refroidir les citernes avec une pulvérisation d'eau. En cas d'incendie, des gaz toxiques (CO<sub>x</sub>, NO<sub>x</sub>) peuvent se produire. Éviter que l'eau n'entre dans l'égout ou une source d'eau. Établir une digue pour retenir l'eau.

### Méthodes particulières d'intervention

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, refroidir les citernes avec une pulvérisation d'eau. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Ne pas toucher ni marcher dans le produit renversé.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Endiguer loin à l'avant du déversement pour une élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

### Précautions relatives à l'environnement

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Interdictions : écoulement ou déversement dans un égout, un cours d'eau ou dans le sol.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Le produit n'est pas inflammable, mais en cas d'échauffement des vapeurs irritantes peuvent se produire. Ne pas utiliser dans des endroits sans ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Se laver les mains après utilisation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le conteneur bien fermé et au sec. Stocker dans un récipient fermé, à l'écart des matériaux incompatibles. Tenir hors de la portée des enfants.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>	Fumée inhalables.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	STEL	10 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard.
	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard.
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m <sup>3</sup>	Particules inhalables.

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>	Aérosol, inhalable.
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)	STEL	20 mg/m <sup>3</sup>	Poussières totales.
	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
		10 mg/m <sup>3</sup>	Poussières totales.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard.
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>	Fumée inhalables.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	TWA	0.5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Fraction respirable.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	TWA	5 mg/m3	Fumées.
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Poussière respirable.

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	15 minutes	1.5 mg/m3	Fraction inhalable.
	8 heures	0.5 mg/m3	Fraction inhalable.
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)	15 minutes	20 mg/m3	
	8 heures	10 mg/m3	
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	15 minutes	10 mg/m3	
	8 heures	5 mg/m3	
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	8 heures	0.05 mg/m3	Fraction respirable.

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne soit pas dépassée.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection du visage/des yeux**

Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection). Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques ; un écran facial (lors du maniement de matériau fondu).

**Protection de la peau****Protection des mains**

Le port de gants résistants aux produits chimiques est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette.

**Autre**

Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage. Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

**Protection respiratoire**

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent porter des appareils respiratoires agréés appropriés.

**Dangers thermiques**

During product use, there is a risk of thermal burns.

**Considérations d'hygiène générale**

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau. Tenir à l'écart des aliments et des boissons. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Apparence</b>	Solide.
<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Solide.
<b>Couleur</b>	Noir. Brun foncé
<b>Odeur</b>	Le produit est un semi-solide noir dégageant une odeur de goudron brûlé.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	65.56 - 121.11 °C (150 - 250 °F) ASTM D36 Point de ramollissement
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	> 426.67 °C (> 800 °F)
<b>Point d'éclair</b>	> 204.4 °C (> 400.0 °F)
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Non disponible.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	4.07 hPa estimation
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	> 371.11 °C (> 700 °F)
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Densité</b>	Non disponible
<b>Pourcentage de matières volatiles</b>	0 %
<b>Densité</b>	1 - 2.2

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Not Reactive
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Agents comburants forts.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Incompatible avec des agents comburants.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Lors de sa décomposition, ce produit émet une épaisse émanation âcre, avec production de monoxyde et de dioxyde de carbone, de traces d'oxydes d'azote et de soufre, et d'eau.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Contact avec la peau</b>	Irritant pour la peau.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque une irritation des yeux. Le produit fondu peut produire des brûlures thermiques.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**  
Non disponible.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	6450 mg/kg

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Dégraisse la peau. Entraîne des irritations.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Irritant pour les yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Sensibilisation respiratoire** Non disponible.

**Sensibilisation cutanée** Irritant pour la peau.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

**Cancérogénicité** Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA. This product contains crystalline silica. Silica is a known carcinogen; however in this encapsulated form the normal routes of exposure are unavailable.

#### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7) 1 Cancérogène pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** Ne contient aucun composant inscrit comme toxique pour la reproduction.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Non disponible.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non disponible.

**Danger par aspiration** Non disponible.

**Effets chroniques** Toute inhalation prolongée peut être nocive. Peut provoquer des lésions cutanées ressemblant à de l'eczéma (dermatite).

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Ce produit n'a pas d'effets éco-toxicologiques connus. Non présumé nocif pour les organismes aquatiques.

Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)

**Aquatique**

Poisson	CL50	Gambusie ( <i>Gambusia affinis</i> )	> 56000 mg/l, 96 heures
---------	------	--------------------------------------	-------------------------

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Persistance et dégradation** Non disponible.

**Potentiel de bioaccumulation** Non disponible.

**Mobilité dans le sol** Non disponible.

**Autres effets nocifs** Non disponible.

### 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. Lorsque ce produit tel que fourni doit être éliminé comme un déchet, il ne correspond pas à la définition de déchet RCRA selon la norme 40 CRF 261.

**Code des déchets dangereux** Sans objet.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale.

**Emballages contaminés** Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

### 14. Informations relatives au transport

#### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Non disponible.

**Informations générales** N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

#### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

#### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

**Règlements internationaux** Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément aux directives de la CE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

#### Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### Protocole de Montréal

Sans objet.

#### Convention de Bâle

Sans objet.

## Inventaires Internationaux

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiïwan	Inventaire des substances chimiques de Taiïwan (TCSI)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence  
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

<b>Date de publication</b>	16-Janvier-2019
<b>Version n°</b>	01
<b>Autres informations</b>	HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.
<b>Références</b>	ACGIH EPA : Base de données AQUIRE ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition
<b>Avis de non-responsabilité</b>	Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. À notre connaissance, les renseignements et recommandations de cette fiche de données de sécurité étaient précis à la date de publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.
<b>Informations relatives à la révision</b>	Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise Composition / renseignements sur les ingrédients : Sommaire des composants Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples Informations relatives au transport : Informations sur le transport des matières Informations réglementaires : Phrases dangers - Cat. GHS: Classification